Questions and Answers #5

National Floodplain Mapping Assessment

(Le français suit la version anglaise)

Question 15:

When submitting a bid by email, can CVs be attached as separate documents, one attachment per resource?

Answer 15:

Yes. CV's may be attached as separate documents when submitting by email.

Question 16:

As to Question 9, how exactly do we use the number system in Part 5?

- Do the MT1 through MT8 ratings in Part 5 have to be used in the resources' CVs?
- How do we use the R1 through R4 numbering system? Are these for the main proposal because Page 8 of the RFP implies these are for the financial offer only, which doesn't make sense to me.

Answer 16:

Canada requests that bidders use the numbering system in order to clearly indicate where in the proposal the appropriate information may be found for ease of evaluation. Sometimes Bidders use the evaluation criteria table to reference specific projects that maybe found in the proposed resources CVs. Occasionally in the CVs Bidders may mark specific criteria numbers beside a project to identify to which criteria the Bidder is applying the project. Criteria numbers may be used as headers or titles in the proposal. It is completely at the discretion of the Bidder.

It should be clearly noted that use of the numbering system is NOT mandatory. It is a request of Canada. It is the Bidder's responsibility to clearly demonstrate how they meet the criteria identified in the request for proposal.

The use of the numbering system for the evaluation criteria is applicable to the technical proposal only. Any references to financial portion in the technical proposal instructions are to remind bidders to NOT include financial information in their technical proposal.

Questions et Réponse #5

Évaluation nationale de la cartographie des plaines inondables

(English version appears before French version.)

Question n° 15

Lors de la présentation d'une soumission par courriel, les CV peuvent-ils être joints comme documents distincts, une pièce jointe par ressource?

Réponse n° 15

Oui. Les CV peuvent être joints comme documents distincts lors de la présentation d'une soumission par courriel.

Question n° 16

Pour ce qui est de la question n° 9, comment pouvons-nous utiliser le système de numérotation à la Partie 5?

- Les cotes TO1 à TO8 à la Partie 5 doivent-elles être utilisées dans les CV des ressources?
- Comment utilise-t-on le système de numérotation de C1 à C4? Ces cotes sont-elles destinées à la proposition principale? Car la page 8 de la demande de proposition laisse croire que ces cotes sont destinées à l'offre financière seulement, ce qui me paraît illogique.

Réponse n° 16

Le gouvernement du Canada demande aux soumissionnaires d'utiliser le système de numérotation pour indiquer clairement où l'information appropriée se trouve dans la proposition, pour faciliter l'évaluation. Les soumissionnaires utilisent parfois le tableau des critères d'évaluation pour faire allusion à des projets particuliers qui peuvent se trouver dans les CV des ressources proposées. À l'occasion, les soumissionnaires peuvent indiquer, dans les CV, des critères d'évaluation précis à côté d'un projet pour préciser à quel critère ils appliquent ce dernier. Les numéros de critère peuvent servir d'en-tête ou de titres dans la proposition. Cela est laissé à l'entière discrétion du soumissionnaire.

Il est très important de noter qu'il n'est PAS obligatoire d'utiliser le système de numérotation. Il s'agit d'une demande du gouvernement du Canada. Le soumissionnaire doit clairement expliquer comment il respecte les critères énumérés dans la demande de proposition.

L'utilisation du système de numérotation pour les critères d'évaluation ne s'applique seulement qu'à la proposition technique. Toute mention de la portion comportant des renseignements financiers dans les instructions pour les propositions techniques sert à rappeler aux soumissionnaires qu'ils NE doivent PAS inclure de renseignements financiers dans leur proposition technique.